

Synthèse - Diagnostic du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vienne Tourangelle



Validée le 22 septembre 2023 par
la Commission Locale de l'Eau

Table des matières

Introduction.....	2
1.1 Les objectifs du diagnostic du SAGE Vienne Tourangelle.....	2
1.2 Le déroulement de la méthodologie de concertation.....	2
2. Le diagnostic du SAGE Vienne Tourangelle.....	3
2.1 Volet « Quantité des ressources en eau ».....	3
2.1.1 L'état actuel des ressources en eau.....	3
2.1.2 Les facteurs de dégradation de la quantité des ressources en eau.....	6
2.1.3 Les initiatives de gestion quantitative en place sur le périmètre du SAGE.....	8
2.1.4 Carte de synthèse « Quantité des ressources en eau ».....	11
2.2 Volet « Qualité des eaux ».....	12
2.2.1 L'état actuel des ressources en eau.....	12
2.2.2 Les facteurs de dégradation de la qualité des ressources en eau.....	13
2.2.3 Les programmes et initiatives en cours concernant l'aspect qualitatif.....	15
2.2.4 Carte de synthèse « Gestion qualitative ».....	16
2.3 Volet « Milieux aquatiques et humides ».....	17
2.3.1 L'état actuel des ressources en eau.....	17
2.3.2 Les facteurs de dégradation des milieux aquatiques et humides.....	18
2.3.3 Les programmes et initiatives en cours en matière de gestion des milieux aquatiques.....	20
2.3.4 Carte de synthèse « milieux ».....	22
2.4 Volet « Acteurs & Programmes ».....	23
2.4.1 La CLE et la structure porteuse.....	23
2.4.2 La structuration des acteurs de l'eau.....	23
2.4.3 Communication et sensibilisation.....	24
2.4.4 Carte de synthèse « gouvernance ».....	25

2. Le diagnostic du SAGE Vienne Tourangelle

2.1 Volet « Quantité des ressources en eau »

Le volet quantitatif est identifié comme un enjeu majeur du SAGE.

Des précisions sur l'état quantitatif seront apportées dans le cadre de l'étude quantitative HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) menée par l'EPTB Vienne. Les résultats permettront de mettre en place une gestion structurelle (détermination des volumes prélevables et répartition par usage) mais également à réinterroger la gestion conjoncturelle (= gestion de crise) en place sur la base des nouvelles connaissances acquises.

2.1.1 L'état actuel des ressources en eau

L'état quantitatif des ressources en eau superficielles

Le territoire du SAGE Vienne Tourangelle se situe à l'extrême aval du bassin versant de la Vienne. Les régimes des cours d'eau sont de type pluvial océanique avec une alternance de hautes eaux en période hivernale et des basses eaux en été. Des **fonctionnements hydrologiques distincts sont constatés entre l'axe Vienne et ses affluents, en découle des problématiques différentes.**



L'axe Vienne

Hors années exceptionnelles, la Vienne est relativement préservée en période de basses eaux : les ouvrages hydrauliques en amont (ex. barrages Taurion, Maulde) du périmètre du SAGE assurent un soutien d'étiage. La variabilité annuelle des débits est limitée et encadrée. Ce soutien d'étiage des ouvrages hydrauliques en amont est principalement effectué pour le bon fonctionnement de la centrale nucléaire de Civaux ; aujourd'hui la part du bénéfice de ce soutien sur le territoire du SAGE n'est pas connue. De plus, les échanges avec la nappe alluviale sont importants.



L'équilibre quantitatif dépend à la fois de la gestion en amont des lacs-réservoir et de la politique de soutien d'étiage, mais aussi de la gestion de la nappe alluviale.



Malgré cela, en période estivale, les débits mensuels moyens se rapprochent des débits indicateurs d'étiages sévères et la durée de la période de basses eaux s'allonge.



Les affluents de la Vienne

Les difficultés y sont plus marquées, notamment sur les cours d'eau en rive gauche de la Vienne (ex. Négron, Veude). Ces secteurs sont concernés par des étiages sévères et par le déclenchement fréquent des arrêts sécheresse.



Un manque important de connaissances concernant les gammes de débits en dessous desquels des impacts peuvent être constatés sur les milieux est identifié.

Le SAGE pourrait permettre de renforcer les réseaux de suivis des cours d'eau sur les secteurs où un besoin est identifié et/ou pour répondre à un objectif.



La relation nappe- rivière :

Le périmètre du SAGE Viennese Tourangelle se caractérise par **l'existence d'une relation nappe-rivière importante et relativement constante avec une contribution des eaux souterraines à l'écoulement de surface.**

La Vienne est alimentée par sa nappe alluviale et par la nappe du Séno-Turonien (en sous-bassement) en période d'étiage. **Les débits du Mâble, de la Veude et du Négron** (secteurs en déséquilibres quantitatifs importants) sont en partie assurés par la nappe des sables et grès du Cénomaniens. L'état quantitatif médiocre de la nappe peut ainsi expliquer en partie les perturbations des écoulements constatés localement. **Le Négron** est à la fois alimenté par la nappe du Cénomaniens en période de hautes eaux et par les nappes du Jurassique et du Turonien en période d'étiage.

⇒ **Des connaissances à affiner localement**

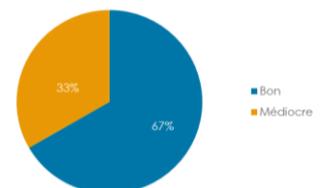
↻ L'état quantitatif des ressources en eau souterraines



La plupart des nappes du territoire sont à inertie saisonnière (recharge en période hivernale et vidange en période estivale) **avec une cinétique de montée relativement rapide** indiquant une réactivité à la recharge pluviométrique. Seules les masses d'eau captives (nappes du Cénomaniens et du Jurassique captif) ont des cycles pluriannuels, pas directement liés aux cycles de recharge par les pluies efficaces avec une remontée des niveaux piézométriques plus lente (plus vulnérables à l'impact des prélèvements).

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 a classé en **bon état quantitatif la majorité des masses d'eau souterraines du périmètre** à l'exception de la nappe des Calcaires jurassiques de l'anticlinal Loudunais, de la nappe de la Craie du Séno-Turonien, et de la nappe des sables et grès du Cénomaniens libre.

Etat quantitatif des masses d'eau



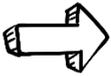
Les risques quantitatifs sont liés à la pression forte générée par les principaux usages prélevant dans ces ressources.

Les évolutions des niveaux piézométriques :

- **Aquifère des Calcaires captifs du Jurassique supérieur du Bassin parisien :** une relative stabilité des niveaux piézométriques ces dernières décennies.
- **Nappe de la Craie du Séno-Turonien :** des fluctuations piézométriques importantes sur le périmètre du SAGE, avec une relative stabilité depuis 2013 mais une sensibilité importante à la pression de prélèvement locale.
- **Nappe des sables et grès du Cénomaniens (libre et captif) :** des dynamiques différentes sur sa partie libre et sa partie captive. Sur la partie libre : une tendance à la hausse du niveau piézométrique (+0,3 m entre 2004 et 2020). Sur la partie captive : une tendance à la baisse significative et régulière à Razines sur les dernières années.



Ce déséquilibre avéré et l'insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins a conduit à sa classification en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Cet état est préoccupant car **il s'agit d'une ressource en eau stratégique** sur le bassin Loire-Bretagne, notamment pour l'alimentation en eau potable.



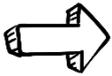
Un manque de connaissance et d'instrumentation des masses d'eau est constaté, particulièrement sur le fonctionnement hydrogéologique et les relations nappes-rivières. Le suivi est davantage développé sur le bassin du Négon.

L'enjeu déterminant en termes de gestion quantitative sur le SAGE Vienne Tourangelle tient donc en la préservation de l'équilibre quantitatif et du niveau des eaux souterraines.

Les risques inondation et ruissèlement

Le risque inondation n'a pas été identifié comme un enjeu prégnant sur le périmètre lors des ateliers. Le risque est connu et les secteurs jugés « à risque » sont identifiés dans le PPRI Val de Vienne.

Le périmètre du SAGE est sensible aux inondations (débordement de nappes, débordement de cours d'eau, ruissèlement). Néanmoins, compte tenu de l'occupation du sol largement dominée par l'activité agricole et les milieux naturels, **la vulnérabilité des territoires face aux inondations reste limitée**. Le risque est accéléré par l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et une gestion encore « épisodique » de la gestion des eaux pluviales (des initiatives très localisées).



La prévention des inondations est peu prise en compte sur le bassin de la Vienne Tourangelle par les structures compétentes. Les actions de prévention des inondations sont souvent liées aux actions de préservation des milieux aquatiques.

Un manque d'harmonisation et de communication est identifié entre les services urbanisme et GEMAPI.

La plus-value du SAGE : A justifier au regard des programmes existants : développement de la culture du risque, identification et préservation des zones d'expansion des crues, limitation des ruissellements sur le territoire, ...

2.1.2 Les facteurs de dégradation de la quantité des ressources en eau

- Un bilan besoins-ressources globalement déséquilibré, marqué par des tensions locales sur les ressources et une évolution incertaine

Une forte pression de prélèvement est identifiée sur les masses d'eau du périmètre : 6,9 millions de m³ d'eau ont été prélevés en moyenne par an entre 2008 et 2019 sur le périmètre (source : Agence de l'Eau), avec une forte variabilité interannuelle des volumes prélevés.

Détails sur les principaux prélèvements :



Alimentation en d'eau potable (AEP) : environ 3,7 millions de m³ d'eau prélevés en moyenne par an (2008-2019). **Le bassin est fortement dépendant des ressources en eaux souterraines profondes pour l'AEP** (nappes du Séno Turonien et du Cénomanién). Une baisse de 8% des prélèvements pour l'eau potable est observée entre 2008 et 2019 (baisse des consommations des ménages).



L'irrigation : 2,9 millions de m³ annuel en moyenne (2008 -2019), avec une forte variation d'une année sur l'autre selon les conditions météorologiques. Ces prélèvements sont effectués principalement dans les masses d'eau souterraines (65% en 2019) et sont concentrés en période de basses eaux (impact important et rapide sur le débit des cours d'eau). Sur les dernières années, **les volumes d'eau prélevés ont suivi une tendance à la hausse** (davantage marquée pour les prélèvements en nappe)

- Une amélioration de l'efficacité avec le **recours aux outils de pilotage de l'irrigation ; accompagnée d'une dynamique récente d'adaptation des assolements.**



L'industrie : 139 310 m³ d'eau ont été prélevés pour l'industrie en 2019, dont 68% dans les eaux souterraines. La quasi-totalité des volumes d'eau est prélevée par 4 établissements.

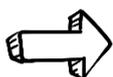


L'évaporation annuelle générée par les plans d'eau est particulièrement significative ; de l'ordre de 2,6 millions de m³ par an. La pression est d'autant plus marquée en période estivale : 56% des volumes évaporés le sont entre juillet et août.



Les différents types de prélèvements n'ont pas le même impact sur la ressource selon qu'ils sont entièrement consommés ou bien restitués aux bassins (ex. pertes des réseaux AEP, restitution des dispositifs d'assainissement).

L'étude menée par Suez (2018) met en évidence qu'il existe **une pression de prélèvement nette sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle**. Relativement à la taille des bassins, les déséquilibres prélèvements-rejets sont considérés comme étant plus importants sur les bassins du Saint-Mexme et du Négron.

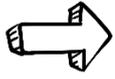


Le niveau de connaissance des impacts locaux des pressions de prélèvements est jugé insuffisant. L'étude HMUC permettra de déterminer des Volumes Prélevables (VP) potentiellement mobilisables par unités de gestion (UG), en tenant compte des prélèvements bruts et nets.

Compte tenu de l'état des ressources en eau et de l'intensité des pressions (prélèvements, interceptions des flux, etc.), des déséquilibres entre la ressource disponible et les besoins apparaissent localement, rendant difficile **la satisfaction durable des usages de l'eau et du bon fonctionnement des milieux aquatiques**. Des déséquilibres entre les besoins en eau et les ressources effectivement disponibles apparaissent sur certains bassins vulnérables (ex. Négron, Veude...).

Les déséquilibres identifiés sur les eaux superficielles :

La fragilité de la **ressource vis-à-vis des prélèvements a conduit à son classement dans le SDAGE 2022-2027 comme « bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements en période de basses eaux » (disposition 7B-3)**. *Ne sont pas concernés les prélèvements autre que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, à la sécurité civile ou à la lutte antigel.*



Dans ce cadre, **le SAGE peut définir une augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux, après la réalisation d'une analyse HMUC** sur le territoire (en cours depuis 2022).

Le SDAGE recommande la mise en place d'une gestion coordonnée des prélèvements pour contribuer à une utilisation plus rationnelle de l'eau et au développement éventuel d'usages nouveaux sans augmentation du prélèvement global.

L'impact local des prélèvements est constaté par les acteurs du territoire, mais son ampleur reste à déterminer. L'étude HMUC prévoit de reconstituer les débits naturels des cours d'eau instrumentés, afin de quantifier l'impact de la pression de prélèvement sur l'hydrologie du bassin.



Les déséquilibres identifiés sur les eaux souterraines :

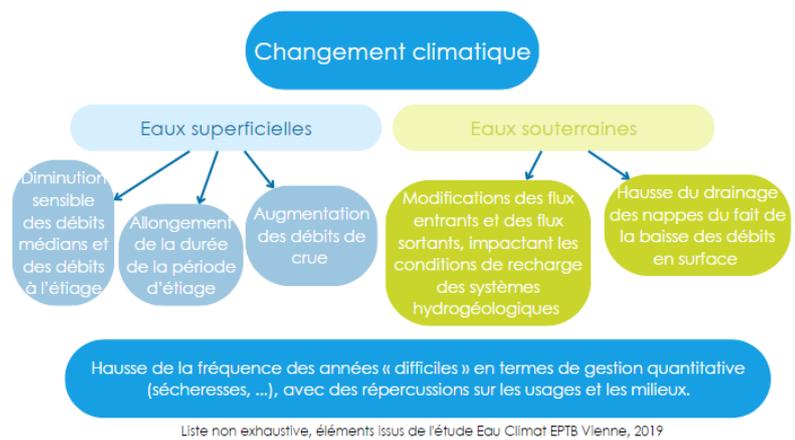
La nappe du Cénomani fait l'objet d'un déséquilibre piézométrique avéré lié au développement des captages à destination de l'alimentation en eau potable. La nappe est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Les nappes de la Craie du Séno-Turonien et des calcaires du Jurassique sont également le siège de prélèvements importants liés respectivement à l'AEP, et l'irrigation.

Changement climatique : un risque d'aggravation des déséquilibres quantitatifs

Le changement climatique va avoir un impact sur le cycle de l'eau (évolution de la répartition annuelle des précipitations et la disponibilité de la ressource stockée dans les réservoirs naturels). Des modifications sont d'ores-et-déjà observables. Attention, beaucoup d'incertitudes persistent.

L'étude sur les impacts du changement climatique sur les ressources en eau du bassin de la Vienne met en évidence l'absence de tendance d'évolution significative des niveaux piézométriques des nappes du Cénomani et des calcaires du Jurassique en climat futur.



La vulnérabilité de l'axe Vienne en période de basses eaux est limitée : le soutien d'étiage des lacs réservoir permet de sécuriser la ressource – sauf année exceptionnelle. Malgré cela, la Vienne est soumise à des étiages de plus en plus marqués. **Des tensions quantitatives pourraient être exacerbées dans les secteurs où des déséquilibres ont dès-à-présent été identifiés.**

Les autres facteurs de dégradations hydrologiques

Il faut également souligner qu'un ensemble d'autres phénomènes participent à la dégradation du cycle de l'eau, et constituent des facteurs aggravants des problématiques hydrologiques. Il peut s'agir, entre autres, de :

- **La pratique du drainage** : qui perdure ponctuellement malgré les réglementations ;
- **La disparition et les dégradations des zones humides** (infiltration des eaux) ;
- Le **recul des prairies** avec le développement des grandes cultures ;
- Les **altérations de la morphologie** des cours d'eau ;
- Les **dégradations des capacités d'infiltration du sol** (renforcement du ruissellement) ;
- La **présence de plans d'eau** : par leurs impacts sur les débits des cours d'eau (ex. la Manse) et la difficile application des débits réservés ;
- Le phénomène de **ruissellement**, à la fois en milieu rural qu'urbain.

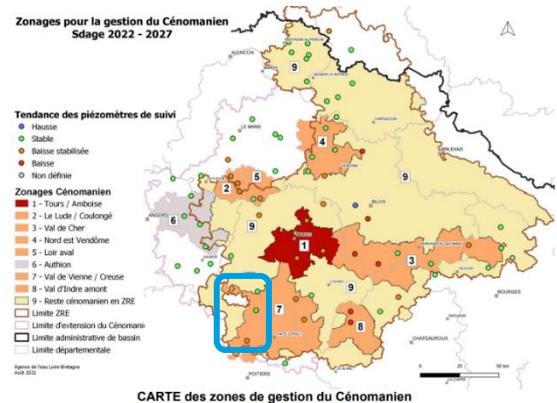
2.1.3 Les initiatives de gestion quantitative en place sur le périmètre du SAGE

Des ressources identifiées « en tension » dans le SDAGE

Compte tenu de la baisse des niveaux piézométriques, la nappe du Cénomaniens est classée depuis 2003 en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) sur la majorité de son territoire. Sa gestion fait **l'objet d'une disposition (7C-5) spécifique dans le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027. Ce classement en ZRE vise à mieux contrôler les prélèvements d'eau afin de restaurer l'équilibre quantitatif ; il implique la définition de volumes prélevables** et la création d'Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) pour la gestion des prélèvements agricoles.

A noter qu'à ce jour, aucun OUGC n'a été définis sur le bassin Vienne Tourangelle.

La majeure partie du SAGE Vienne Tourangelle est caractérisée par une pression de prélèvements forte, et est donc concernée par un objectif de stabilisation des prélèvements à leur niveau actuel afin de ne pas accroître la pression. A l'aval du bassin, une légère augmentation des prélèvements pour l'eau potable est possible – dans la limite de 2 Mm³ et devant être répartie de manière homogène.



Carte des zones pour la gestion du Cénomaniens. SDAGE 2022-2027.



La distinction des règles de gestion et les autorisations de prélèvements selon les zonages, risque de compliquer la compréhension et la mise en application des réglementations et des volumes prélevables.

Aucun volume prélevable n'est défini hors Cénomaniens. Concernant les eaux superficielles, le SAGE devra adopter des règles de gestion quantitative et définir des règles de partage de l'eau (volumes prélevables à l'issue de l'étude HMUC).

En outre, l'alimentation en eau potable (AEP) sur le périmètre est extrêmement dépendante des ressources en eaux souterraines. Un enjeu se dégage : **s'assurer de la disponibilité de ces ressources à long terme à la fois**

en qualité et en quantité suffisantes pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'approvisionnement en eau potable des populations.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 classe plusieurs nappes « réservées en priorité à l'alimentation en eau potable » pour le futur (disposition 6E-1) (nappe captive du Cénomaniens, nappe du Jurassique supérieur et celle du Dogger). **Ces nappes sont concernées par des limitations et des encadrements concernant le développement de nouveaux captages et leur exploitation** : l'alimentation en eau potable par adduction publique doit prévaloir.



Le SDAGE 2022-2027 recommande l'élaboration de schémas de gestion (disposition 6E-2) afin de prévoir des prescriptions particulières pour limiter ou encadrer les activités. Le SAGE aura un rôle à jouer dans la définition d'une gestion sur ces nappes.

Des initiatives de gestion structurelles en cours

Une gestion durable de la ressource en eau implique que des solutions structurelles visant à assurer l'adéquation entre besoins en eau et ressources disponibles soient mises en œuvre. Néanmoins, à ce jour, malgré quelques initiatives récentes (voir encadré), **la mise en œuvre d'une gestion structurelle doit être renforcée sur le périmètre et se faire entre les départements.**

Un manque d'anticipation et d'adaptation des prélèvements aux disponibilités en eau ainsi qu'un manque d'adaptation du bassin aux effets du changement climatique ont été évoqués par les acteurs du territoire.



Exemple d'initiatives recensées (liste non exhaustive) :

- L'EPTB Vienne a lancé en interne **une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) sur les SAGE Vienne et Vienne Tourangelle**. Cette étude permettra de constituer ou renforcer le socle de connaissances existant sur les ressources en eau sur le SAGE et en déduire différentes règles de gestion cohérentes.
- La réalisation d'une **étude prospective « Eau et changement climatique »** par l'EPTB Vienne
- Le développement de **politiques d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie**
- La mise place **d'instance de concertation sur l'état de la ressource** : (cellule de vigilance sur l'état de la ressource en eau de la DDT de la Vienne ; observatoire sécheresse sur le département d'Indre-et-Loire).

Une gestion des périodes de crise à harmoniser sur le périmètre

Des arrêtés cadres « sécheresse » (ACS) existent sur les 3 départements concernés par le périmètre du SAGE Vienne Tourangelle. En période de basses eaux, l'atteinte des valeurs seuils entraîne la mise en place de restrictions de prélèvements graduelles jusqu'à leur interdiction totale (restrictions temporaires définies selon les usages). La graduation des mesures doit permettre d'anticiper la situation de crise et doit en tout état de cause prévenir le franchissement de débits ou niveaux en dessous desquels l'alimentation en eau potable et le bon fonctionnement des milieux aquatiques sont mis en péril.

Des différences entre les ACS apparaissent entre l'Indre-et-Loire et la Vienne, par exemple concernant les restrictions de prélèvements à destination de l'irrigation en période de sécheresse.



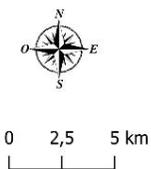
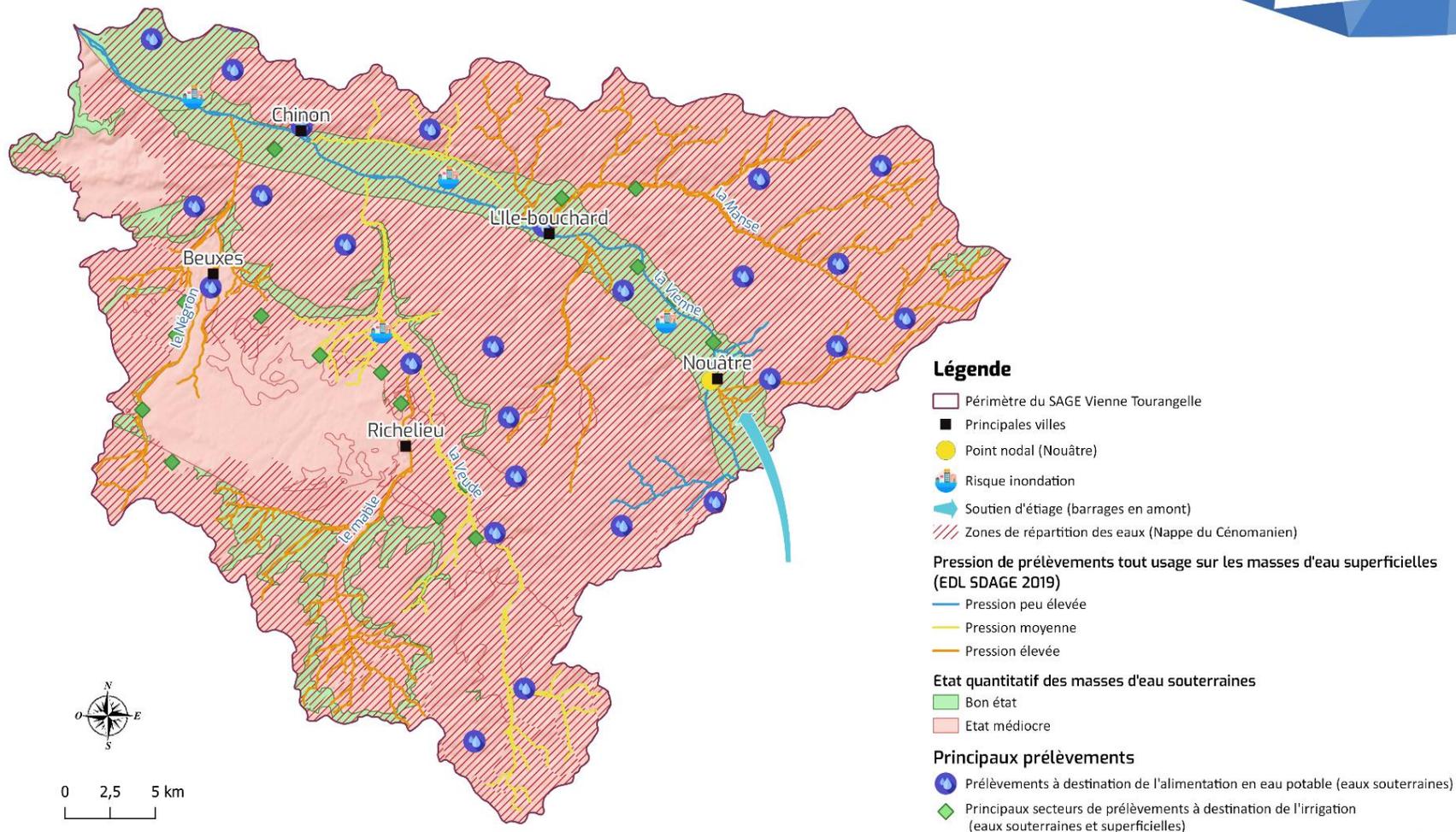
Un manque de communication et de pédagogie est soulevé par les acteurs du territoire concernant l'application différenciée des mesures entre usages, et par bassin.

Une mise en cohérence des mesures des ACS permettrait de clarifier la gestion de crise et les dispositifs mis en place, et d'uniformiser les niveaux d'ambition.

A noter que l'étude HMUC Vienne-Vienne Tourangelle va permettre de définir des seuils d'alerte et de crise plus adaptés aux besoins des milieux.

2.1.4 Carte de synthèse « Quantité des ressources en eau »

1 Carte de synthèse - Enjeu quantitatif



2.2 Volet « Qualité des eaux »

2.2.1 L'état actuel des ressources en eau

Les masses d'eau du territoire sont concernées par **des dégradations importantes concernant les paramètres nitrates et pesticides**. Ces derniers ont des impacts sur les usages (AEP, activités de loisirs liés à l'eau,...) et sont à l'origine du déclassé des états physico-chimiques (eaux superficielles) et chimiques (eaux souterraines).

L'état qualitatif des ressources en eau superficielles

La contamination par les nitrates concerne l'ensemble du bassin de la Vienne Tourangelle, particulièrement en rive gauche. Leur présence dans les eaux à de fortes concentrations constitue un risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) sur le bassin (hors bassins Manse, Bourouse, Saint-Mexme, Vienne). En excès, les nitrates peuvent avoir des effets négatifs sur la santé et participent à l'eutrophisation des eaux superficielles.

 **Les contaminations sont particulièrement marquées sur le bassin du Négron : les teneurs sont régulièrement supérieures au seuil réglementaire (50mg/L). Sur l'axe Vienne, la contamination est beaucoup moins marquée** (dilution plus importante, etc.).

Concernant **les contaminations par les substances phytosanitaires**, des concentrations supérieures à 0,1 µg/l (limite de qualité par substance individuelles) sont ponctuellement quantifiées sur l'ensemble des sous bassins versants. La présence de pesticides dans les ressources en eau constitue un risque de non atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau du périmètre, hors axe Vienne. Malgré l'interdiction d'usage de l'atrazine depuis 2003, ces dérivés de dégradation sont toujours détectés, notamment du fait d'une forte rémanence de cette molécule.

Des altérations liées à la présence de concentrations fortes en **matières organiques et nutriments** sont identifiées.

Si le périmètre est concerné par de fortes dégradations de l'état physico-chimique des cours d'eau, il ne faut pas oublier que de **nombreuses pressions participent à la dégradation de l'eau** (altérations hydromorphologiques, biologiques, chimiques...).

L'état qualitatif des ressources en eau souterraines

Tout comme les eaux superficielles, les nappes sont largement contaminées par les nitrates et les produits phytosanitaires. Sur le territoire, quatre masses d'eau souterraines sur neuf sont évaluées en mauvais état chimique vis-à-vis des nitrates (nappes des Calcaires du Jurassique de l'anticlinal du Loudunais, de la Craie du Séno-Turonien, des sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires et des alluvions de la Vienne). Toutefois, sur l'axe Vienne et sa nappe alluviale les contaminations sont moins marquées.

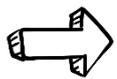
 **A noter que les eaux souterraines ont un caractère intégrateur : elles stockent plus longtemps les pesticides et les nitrates.**

La totalité du bassin est classé en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, en application de la Directive Nitrates et en zone sensible à l'eutrophisation (arrêté du 22 février 2006).

La dégradation de la qualité des eaux brutes impacte les usages, notamment l'alimentation en eau potable (voir encadré). Des dépassements de la norme de qualité, fixée à 50mg/l, sont régulièrement observés au niveau des captages d'eau potable sur le périmètre.

Depuis le Grenelle de l'environnement de 2007, 4 captages du territoire de l'actuelle CC. Chinon Vienne et Loire ont été classés stratégiques prioritaires : les Prés Moreaux, Saint-Mexme et Champs Pulans et la Source Morin. Plus à l'est, le captage de la Source des Pâtureaux est également classé prioritaire. Il existe également 2 captages classés sur la commune de Braslou – à ce jour, ils ne font pas l'objet de CT.

Un signal à l'augmentation de la concentration en nitrates et en pesticides au cours des dernières années est constaté, en partie lié au ralentissement du phénomène de dénitrification naturelle.



Il pourrait être opportun de renforcer le niveau de précision des suivis et les connaissances sur la qualité des eaux souterraines hors AAC (données précises disponibles aux points de captage), **et de préciser les temps de transfert et d'inertie des nitrates.**

La contamination est ancienne, et même en cas d'évolution des pratiques, la reconquête de la qualité des eaux souterraines sera longue (stocks de nitrates dans les sols et temps de transfert vers les nappes).



Des nappes particulièrement vulnérables :

Les nappes libres et affleurantes du périmètre sont particulièrement **vulnérables et réactives aux pressions issues des activités en surface.**

Différents types de transferts des molécules phytosanitaires et azotées sont observés sur le secteur entre les masses d'eau : des transferts par le ruissellement et des transferts liés aux relations nappes-rivières.

2.2.2 Les facteurs de dégradation de la qualité des ressources en eau

L'origine des pressions diffuses impactant la qualité des eaux

L'agriculture est l'un des principaux facteurs de pressions azotées et phytosanitaires sur le périmètre. La mauvaise qualité des eaux semble liée à la part élevée de céréales (blé tendre, orge, colza) dans la surface agricole. Ces cultures **nécessitent des apports azotés et phytosanitaires et présentant un couvert végétal limitant peu les ruissellements.** La vigne n'est que très peu fertilisée.

La pression azotée dépend de la conduite de la fertilisation des cultures mise en place. Les excès peuvent entraîner des pertes et une contamination du milieu. Les fortes concentrations en nitrates découlent du **ruissellement des eaux de surfaces, des transferts de particules du sol chargées en polluants. Les concentrations peuvent varier fortement au cours de l'année suivant les conditions hydrologiques.**



Aujourd'hui, la recherche de l'équilibre de la fertilisation est demandée par les programmes d'actions de la Directive Nitrates.

En matière de pression phytosanitaire, le niveau de pression dépend des itinéraires de chaque culture. L'aval du périmètre du SAGE est concerné par la présence d'activités viticoles ; les pressions phytosanitaires sont localement importantes. En effet, la nature et la quantité des effluents vinicoles épandus sont souvent mal maîtrisées (absence d'analyses et d'enregistrement).



Toutefois des **améliorations** concernant les pratiques et rejets ont été observés localement (développement de techniques alternatives agronomiques ou mécaniques). A titre d'exemple, la FREDON

CVL anime depuis 2021 un groupe 30 000 « Agis collectivement pour développer un système de production viticole économe en intrants, favoriser et tirer profit de la biodiversité du vignoble chinonais » (porté par le Syndicat des vins de Chinon).

La pression exercée par **les usages non agricoles**, et notamment par les collectivités, est faible compte tenu des réglementations récentes (Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (2015, ...)).



La dégradation de la qualité des ressources s'est aggravée et nécessite d'accélérer la réduction des apports de produits fertilisants et des traitements phytosanitaires en surface. Puis, de limiter les transferts de nitrates vers les nappes.

🕒 **Des pollutions ponctuelles issues des rejets d'assainissement domestiques et industriels impactant localement la qualité des eaux**

Les pollutions par des matières organiques et nutriments identifiées sont principalement liées aux rejets d'assainissement. Pour rappel, le territoire est situé en zone sensible sujette à l'eutrophisation (arrêté du 22 février 2006).

Compte tenu de l'application des réglementations (directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines), les pressions de **rejets d'assainissement collectif** ont diminuées et ne constituent plus à ce jour un enjeu majeur. **Des risques de pollution liés à la dégradation des réseaux sont néanmoins identifiés localement, avec des problématiques d'eaux claires parasitaires dans les secteurs où la nappe est quasi-affleurante.**



En 2019, l'ensemble des stations d'épuration est évalué conformes en termes d'équipement. Seules 4 stations ne seraient pas conformes en termes de performance épuratoire.

La structuration des compétences en matière d'assainissement collectif est ancienne et jugée efficace sur le territoire. Le transfert au 1er janvier 2026 aux communautés de communes de la compétence assainissement ne fait pas consensus : les avis sont partagés entre « opportunité » et « craintes » d'un oubli des communes rurales et peu peuplées.

Les installations d'**assainissement non collectif** (ANC), vieillissantes et peu contrôlées, représentent une menace significative (mais limitée – à l'exception **des points noirs connus des services**). **Des efforts de réhabilitation ont été effectués** conformément aux réglementations en vigueur ; **les services SATESE 37 et Eaux de Vienne ont une bonne connaissance des conformités de l'ANC.**



L'élaboration du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne (SDE 2018-2027) a permis de structurer les actions menées notamment en termes d'assainissement et d'identifier des secteurs prioritaires à l'échelle du périmètre d'Eaux de Vienne. En Indre-et-Loire, le département a annoncé sa volonté de créer un Schéma Départemental sur l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Compte tenu de l'orientation agricole du territoire, la pression **issue des activités industrielles** (rejets de macropolluants) est assez peu marquée et concentrée sur l'axe Vienne. A noter que le niveau de connaissances sur l'impact des rejets industriels sur les ressources en eau est jugé lacunaire par les acteurs du territoire.

🕒 **Changement climatique : une dégradation de la qualité des eaux attendue en lien avec l'augmentation des températures et la baisse des débits**

L'augmentation de la température de l'eau associée aux modifications des régimes hydrologiques aura des impacts sur la qualité physico-chimique des cours d'eau :

● **Augmentation des concentrations des polluants** dans les cours d'eau par effet de moindre dilution

- du fait de la baisse des débits en période estivale ;
- **Augmentation du transfert des polluants stockés dans le sol** vers les cours d'eaux et les nappes souterraines (phénomènes de lessivage, etc...);
- **Diminution de la capacité auto épuratoire des cours d'eau**
- **Développement de cyanobactéries et risque d'eutrophisation**

🗨 Les autres facteurs de dégradation de la qualité des eaux

La qualité des ressources en eau dépend de nombreux paramètres chimiques, biologiques, physico-chimiques (dont l'hydromorphologie).

Un ensemble d'altération entrent en jeu dans la dégradation de la qualité des ressources : artificialisation des sols, imperméabilisation favorisant le ruissèlement des eaux de pluies, présence des plans d'eau, etc..

2.2.3 Les programmes et initiatives en cours concernant l'aspect qualitatif

Plusieurs initiatives sont menées par les acteurs du périmètre pour améliorer la qualité des eaux : différents dispositifs réglementaires, contractuels, actions de suivi et d'accompagnement, etc.

🗨 Des initiatives de sécurisation de la distribution d'une eau conforme aux habitants

La ressource en eau présente des non-conformités imputables principalement aux pesticides et nitrates. Des dérogations ont été accordées aux collectivités locales mais les problèmes de qualité les ont conduit à rechercher des solutions plus pérennes afin de sécuriser la distribution en eau potable (interconnexions, recherche de nouvelles ressources, fermeture de captages contaminés, dilution des eaux brutes, etc.).

Sur le département de la Vienne, un PGSSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) a été déployé, permettant de structurer et sécuriser les pratiques en eau potable. En Indre-et-Loire, la compétence AEP est plus morcelée et chaque maître d'ouvrage initie des actions sur son périmètre d'action sans structuration à plus grande échelle. Un projet de création d'un schéma départemental AEP est prévu (date non transmise).

🗨 Des opérations de reconquête de la qualité des ressources

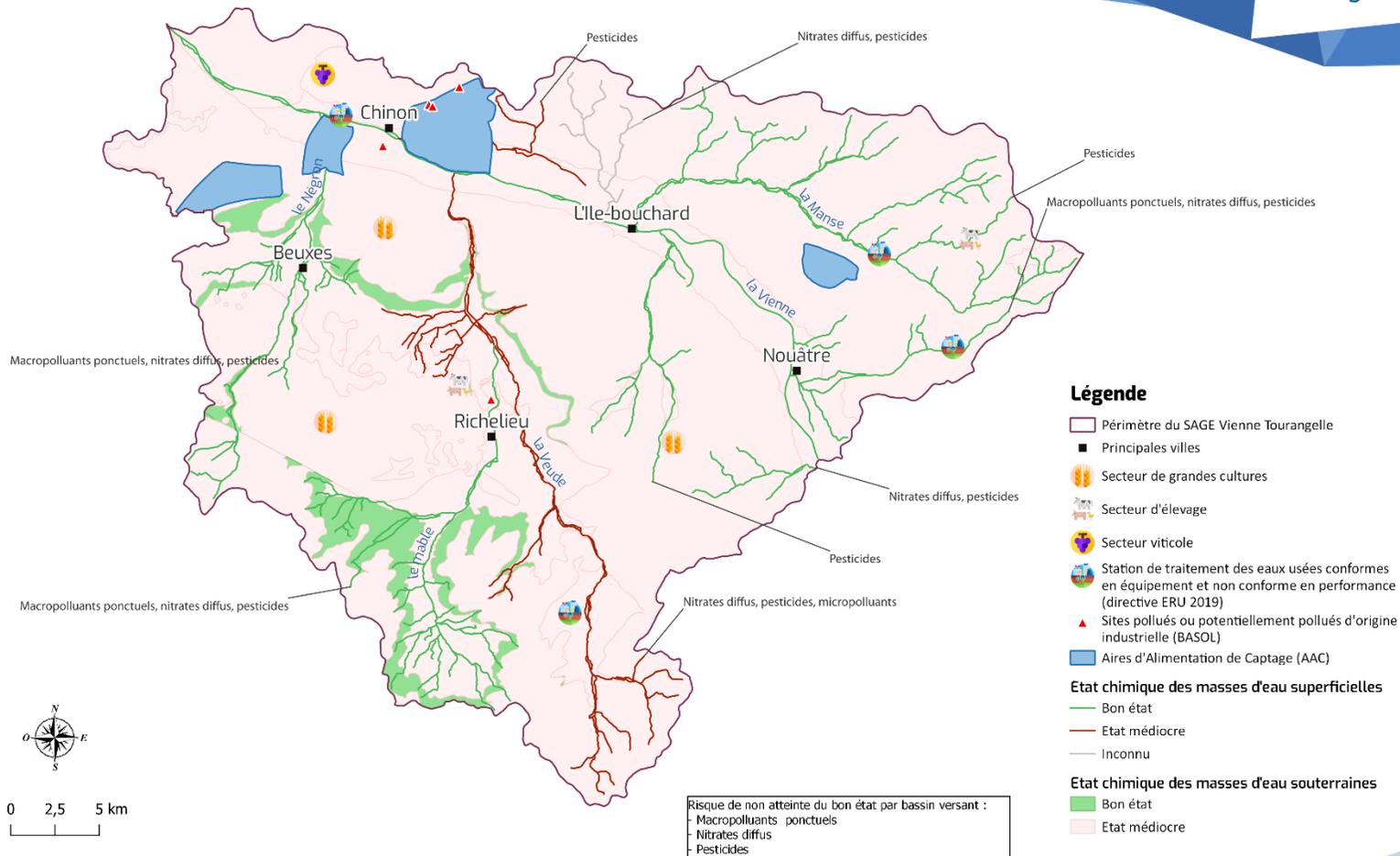
Sur le territoire du SAGE, diverses **actions de reconquête de la qualité des eaux ont été mises en place. Les enjeux de qualité de l'eau sont pris en compte au sein des contrats territoriaux** « eau potable » et « pollutions diffuses », engagés sur le périmètre, en priorité sur les périmètres des Aires d'Alimentation de Captage. Des améliorations de la qualité des eaux ont été constatées, mais malgré les réglementations et les programmes en cours, la reconquête sera lente.

Les objectifs affichés au sein des Contrats Territoriaux sont multiples : préserver les eaux brutes au regard des normes de potabilité notamment vis-à-vis du paramètre nitrate, pérenniser l'usage de ces ressources pour l'AEP, tout en maintenant une agriculture viable, etc... **Diverses initiatives sont en cours pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole** (Zones de Non-traitement, diversification agricole, plantation de haies, développement de couverts, zones tampons, aides à la conversion, etc...). **La communication sur les actions réalisées doit être renforcée.**

Les actions de reconquête des ressources à destination de l'eau potable sont concentrées sur les Aires d'Alimentation de Captage.

2.2.4 Carte de synthèse « Gestion qualitative »

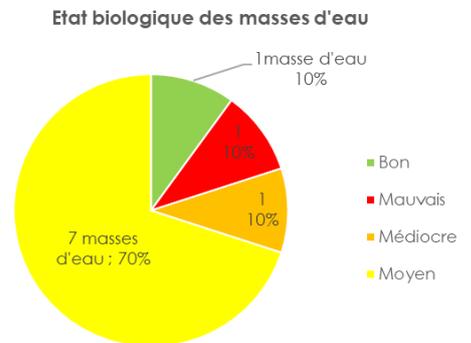
2 Carte de synthèse - Enjeux gestion qualitative des ressources en eau



2.3 Volet « Milieux aquatiques et humides »

2.3.1 L'état actuel des ressources en eau

Aucune des masses d'eau du territoire n'est en bon état écologique et seule une masse d'eau sur 10 est en bon état biologique (Veude). **Les dégradations morphologiques et les problèmes de continuité sont marqués sur le territoire (hors axe Vienne) et impactent fortement la qualité biologique de l'ensemble des masses d'eau.**

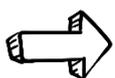


Répartition des classes d'état biologique des masses d'eau superficielles (Source : AELB, Etat des lieux 2019)

↳ Une biodiversité et des milieux remarquables sur le périmètre de la Vienne Tourangelle à préserver

Le bassin de la Vienne Tourangelle abrite une biodiversité et une mosaïque de milieux remarquables ; plusieurs périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel et historique ont été recensés sur le bassin (Natura 2000, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles, etc.). Le territoire est également concerné par la présence du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. **Toutefois, les zonages de protection ne couvrent qu'une très faible partie de la surface du SAGE et sont très localisés** en aval de Chinon.

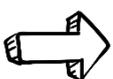
Les zones à dominante humide occupent près de 68km², soit 5% du périmètre du SAGE. Il s'agit principalement de boisements humides et de prairies humides naturelles. Les zones humides remarquables sont localisées essentiellement en bordure de Vienne, entre l'Île-Bouchard et la confluence avec la Loire, à l'aval du Négron et sur la Veude. Elles contribuent au bon fonctionnement des cours d'eau et abritent de nombreuses espèces animale et végétale, elles participent à l'atteinte des objectifs du bon état écologique. Leur protection touche aujourd'hui toutes les problématiques liées à la gestion des ressources et des milieux aquatiques.



Malgré leur richesse et les services écosystémiques rendus, les milieux naturels du territoire ont été - et le restent encore aujourd'hui - menacés par l'artificialisation des sols ou les mutations agricoles en partie initiées par la politique de remembrement.

Les eaux de la Vienne abritent une faune piscicole très variée dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire, notamment des grands migrateurs (ex. Lamproie marine, Anguille d'Europe, Grande Alose, etc...). Depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1998, la Vienne (cours d'eau de liste 2) constitue un axe majeur de migration des espèces piscicoles et accueille de nombreuses zones de reproduction.

Pour rappel, la Vienne est un « cours d'eau [...] dans lequel une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire » (Disposition 9A-1 du SDAGE Loire-Bretagne) ou « axe à migrateurs ».



De nombreuses perturbations des peuplements (dégradation des habitats, espèces repères en régression, etc.) sont détectées. Elles sont liées à l'état physico-chimique (nitrates), à la présence d'aménagement hydrauliques, à l'altération des berges et de la ripisylve et aux nombreuses altérations de la morphologie et aux impacts du changement climatique.

2.3.2 Les facteurs de dégradation des milieux aquatiques et humides

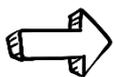
De multiples pressions subies par les milieux aquatiques et humides sont identifiées.

Des altérations hydromorphologiques marquées sur les cours d'eau du périmètre

Les dégradations morphologiques et les problèmes de continuité sont marqués sur le territoire, notamment sur les affluents - l'axe Vienne étant relativement préservé.

Les pressions hydromorphologiques sont historiques et se sont traduites par une banalisation des cours d'eau et par l'altération du fonctionnement écologique des milieux aquatiques. A cela s'ajoute, des fréquences d'assecs assez marquées sur certains secteurs (ex. Négron, Veude).

La présence d'obstacles à l'écoulement ou d'aménagements hydrauliques empêche la circulation des espèces piscicoles et l'accomplissement de leur cycle biologique, bloquent le transport sédimentaire, participent à la pollution du cours d'eau, et modifient les conditions d'écoulement en amont de l'ouvrage. Les enjeux de continuité écologique touchent en particulier les bassins du Négron, de la Manse, du Ruau, de la Veude et de la Bourouse. En revanche, depuis l'arasement du barrage de Maisons-Rouges en 1998 (Plan Loire Grandeur Nature I), cette problématique ne concerne plus l'axe Vienne : il n'existe plus d'ouvrage faisant obstacle à la migration des poissons et au transport des sédiments.

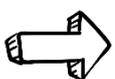


L'objectif principal de rétablissement des fonctionnalités d'un cours d'eau (aujourd'hui très dégradés) tient en la restauration d'espaces de libre écoulement du cours d'eau, en couplant des actions de restauration morphologique et de mise en transparence d'ouvrages.

Les dégradations des berges et des ripisylves qui perdurent

Les compartiments « berges et ripisylve » sont particulièrement dégradés sur les masses d'eau du Négron et les petits affluents rive gauche de la Vienne, et sur le Saint Mexme. Ces altérations sont à mettre en lien avec les **opérations de recalibrage et de rectification qui ont conduit à des modifications de la géométrie des berges** (pente, hauteur, ...) et donc de leurs fonctionnalités.

Les dégradations de la ripisylve sont également liées à une mauvaise gestion / entretien, au recours aux pesticides, à la plantation d'espèces inadaptées (peupleraies, résineux). L'absence de végétation ligneuse favorise l'embroussaillage des berges du cours d'eau et participe à l'accentuation des dégradations morphologiques en accentuant notamment l'érosion et des perturbations physico-chimiques.



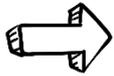
L'amélioration de la qualité fonctionnelle des cours d'eau passe notamment par la restauration de leur qualité physique et suppose de poursuivre une gestion raisonnée des berges.

Compte tenu d'un manque de réglementation, les initiatives de suppression de la ripisylve perdurent sur le périmètre ; le SAGE pourrait permettre d'initier un encadrement des pratiques.

Les altérations des zones humides

Malgré leur rôle crucial notamment dans la régulation du cycle de l'eau, la protection contre les inondations, la régulation du climat et des écosystèmes, **les zones humides ont subi de nombreuses altérations d'origine anthropique.** La Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) estime qu'en Touraine, **64% des zones humides du territoire ont été détruites en un siècle du fait d'opérations de drainage, de mise en culture, de l'urbanisation, ou de leur exploitation, etc.**

Aujourd'hui des travaux de restauration ont lieux et ces zones sont mieux protégées par la réglementation et par les documents régissant l'aménagement du territoire. Toutefois, **des dégradations ont toujours lieu, notamment pour les zones humides qui ne sont pas identifiées comme étant remarquables** et qui sont mal connues.



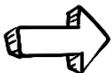
La restauration de zones humides est donc une condition *sine qua non* de la reconquête qualitative et quantitative de l'eau (ex. rôle dans le soutien d'étiage des cours d'eau, etc...).

Un travail essentiel d'acquisition de connaissance des zones humides du SAGE a été mené (pré-localisation, inventaires, etc..).

L'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques

Avec près de 1 265 plans d'eau, le bassin versant de la Vienne Tourangelle est concerné par un enjeu particulier autour de la thématique des plans d'eau. **Leur présence engendre des impacts sur la qualité de l'eau, la biodiversité mais également les usages liés à l'eau** (baignade, production d'eau potable, pêche...). Si les plans d'eau constituent des réservoirs de biodiversité, en densité importante leur présence influe sur le bon état des milieux aquatiques et sur les régimes hydrologiques.

L'EPTB Vienne a fait le constat que de **nombreux étangs ne disposent pas des équipements et d'une gestion adaptée pour réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques.**



La connaissance des plans d'eau reste déficitaire et un besoin de priorisation des secteurs d'intervention subsiste. Couplée aux résultats de l'étude HMUC, le SAGE pourrait permettre d'initier une réflexion collective autour des plans d'eau et de leur gestion.

Des actions sont menées sur le bassin concernant les plans d'eau notamment par les syndicats de rivières dans le cadre des Contrats Territoriaux, ou encore de l'EPTB Vienne.

Changement climatique : des milieux aquatiques impactés (et déjà fragilisés)

L'un des effets prévisibles du changement climatique est la modification du régime thermique des eaux des rivières et milieux humides, impactant à la fois la qualité physique, chimique et biologique des rivières, le cycle de vie des organismes aquatiques et l'amplitude des relations avec les nappes.

Dès lors, le changement climatique a un impact majeur sur l'évolution des milieux naturels et notamment sur les zones humides. Menacées d'assèchement, ces dernières sont parmi les écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique (GIEC, 2007).



Les autres facteurs de dégradation

D'autres facteurs de dégradation de l'état des milieux sont constatés (liste non exhaustive) :

-  **Le développement d'espèces exotiques envahissantes**
-  **Le développement de cyanobactéries**

- **La végétalisation du fond de la Vienne et le comblement de bras**, en lien avec le manque d'entretien du cours d'eau et la diminution des débits en période estivale.

2.3.3 Les programmes et initiatives en cours en matière de gestion des milieux aquatiques

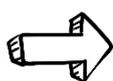
Face aux nombreuses dégradations des états des milieux aquatiques et humides, diverses opérations de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, des zones humides et de la biodiversité sont menées sur le bassin de la Vienne Tourangelle. A noter que **l'ensemble du bassin est couvert par des contrats territoriaux visant la restauration et la protection des milieux aquatiques et humides.**

Le Syndicat de Rivières Val de Vienne (SRVV) porte un contrat « zones humides/milieux aquatiques » (2021-2023) sur les bassins Veude-Mâble-Bourouse et un contrat « pollution diffuses et milieux aquatiques » sur les bassins versants Manse-Ruau-Réveillon (2023-2025). De son côté, **le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM)** porte un contrat territorial « pollutions diffuses/zones humides / milieux aquatiques / qualité / quantité » sur les bassins Négron-Saint-Mexme-Vienne aval et affluents (2021-2023).

🗨 Les actions de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques

Les actions de restauration et d'entretien des milieux ont débuté sur le territoire grâce à la structuration de la compétence GEMAPI, deux acteurs sont identifiés : le SRVV et le SBNM. **Des actions de restauration de la continuité écologiques engagées montrent de bons résultats. Toutefois, malgré une bonne structuration de la GEMAPI sur le bassin, de nombreux freins à la restauration des milieux naturels et aquatiques sont identifiés** (manque de moyens humains et financiers, enjeu lié la maîtrise foncière, majorité de cours d'eau non domaniaux).

Des stratégies de restauration ambitieuses sont nécessaires afin d'atteindre le bon état des eaux. Attention, compte tenu de l'inertie des milieux et des forts besoins de restauration, un décalage entre le déroulé des travaux et les effets sur les classes de bon état et les indicateurs est mentionné par les acteurs locaux.

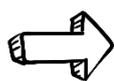


Dans le cadre de l'étude HMUC menée sur les périmètres des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle, les débits biologiques seront déterminés et étudiés sur **certains** cours d'eau (Négron, Manse, Veude, Bourouse et la Vienne).

Au travers de ses dispositions, le SAGE pourra orienter les futurs programmes d'actions afin de les compléter et ainsi répondre aux objectifs fixés (reconquête du bon état des eaux à horizon 2027, adaptation aux impacts du changement climatique sur les milieux et les espèces, etc...).

🗨 Les politiques d'acquisition foncière

Outre les acquisitions départementales par le biais des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en Indre-et-Loire et dans le département de la Vienne, quelques initiatives ont été identifiées. **Elles restent toutefois, assez marginales sur le périmètre du SAGE.**



Le SAGE peut, dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), identifier des secteurs jugés opportuns pour mener une politique d'acquisition foncière des zones humides, et proposer la mise en place d'une instance dédiée. Néanmoins, cela nécessite la consultation de nombreux acteurs.

L'acquisition de connaissance sur les zones humides et les travaux de restauration

Un travail essentiel d'acquisition de connaissance des zones humides a été mené (en cours de finalisation sur le département de la Vienne). **Les zones humides sont visées par plusieurs actions de restauration dans le cadre des Contrats Territoriaux**, particulièrement sur les périmètres d'action du SRVW (CT Veude, Mâble, Bourouse, Veude de Ponçay). A ce jour, les travaux se concentrent sur les zones humides à enjeux de restauration.

En outre, des créations de Zones Humides Tampons Artificielles ont été lancées sur le périmètre (ex. à Cinais et à Beaumont-en-Véron), en lieu et place de travaux de restauration morphologique.



Toutefois, un manque de stratégie globale de gestion des zones humides et de communication sur les actions menées par bassins versants sont signalés.

Les actions concernant la gestion des plans d'eau

L'EPTB Vienne intervient sur la gestion des étangs depuis 2014 par le biais d'une Stratégie Etangs afin d'améliorer les pratiques de gestion et de rechercher la meilleure conciliation possible entre leur présence et le bon état des cours d'eau et zones humides (guide et plaquettes sur la gestion des étangs, prime relative à la suppression des étangs, colloques, formations ...). En outre, la gestion des plans d'eau fait l'objet d'actions spécifiques dans le cadre des Contrats Territoriaux.

Considéré comme un enjeu important sur le périmètre, plusieurs instances d'échanges relatives à la gestion des plans d'eau ont vu le jour comme la cellule plans d'eau animée dans le cadre du Schéma Départemental de l'Eau (SDE) de la Vienne en 2021.



A ce jour, la connaissance des plans d'eau au cas par cas reste déficitaire et un besoin de priorisation des secteurs d'intervention subsiste. L'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) permettra de préciser l'impact des plans d'eau (interception des flux, évaporation) sur les ressources en eau à l'échelle du SAGE.

Le SAGE pourra veiller à la prise en compte des impacts des plans d'eau ayant une pression significative sur les ressources, au sein des Contrats Territoriaux.

Les actions de préservations de la biodiversité aquatique

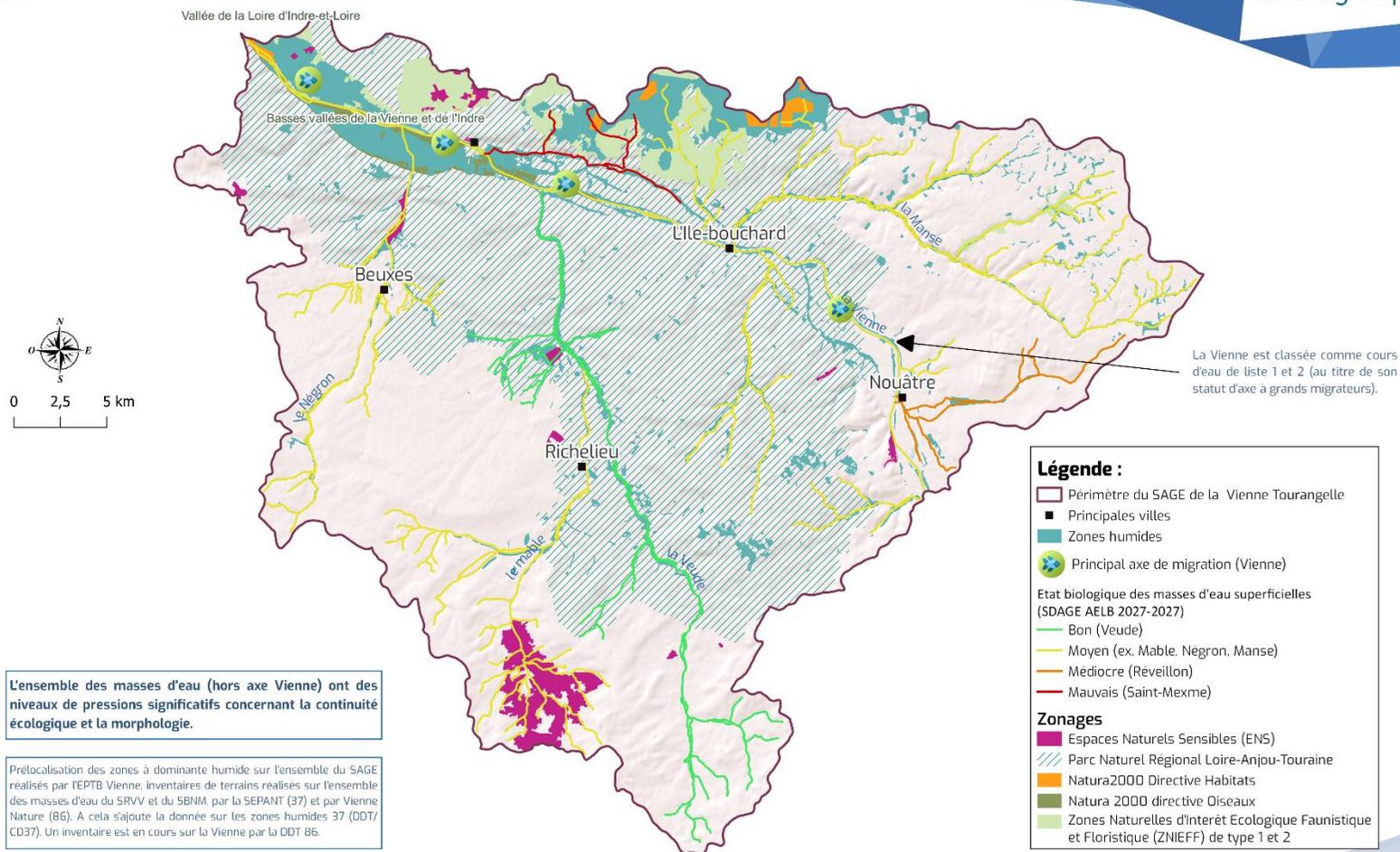
La gestion des espèces patrimoniales aquatiques repose sur des mesures de préservation et de restauration des habitats et des continuités écologiques, en tenant compte des effets du changement climatique sur les aires de répartition et le comportement des espèces.

- La gestion des poissons grands migrateurs est effectuée par le COGEPOMI, animé par la DREAL de Bassin, par le biais du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI).
- Un plan national d'actions, porté par l'université de Tours, est mené en faveur de la Grande mulette.
- L'EPTB Vienne anime un dispositif de coordination de gestion des plantes exotiques envahissantes du bassin de la Vienne.
- Un réseau d'observation et de suivi du développement des cyanobactéries, animé par l'EPTB Vienne, a été fondé en 2021 sur le périmètre du SAGE.

2.3.4 Carte de synthèse « milieux »

3

Carte de synthèse - Enjeux milieux aquatiques et zones humides



Sources : BD CARTHAGE, IGN, INPN, SDAGE AELB 2022-2027.

Réalisation : Antea group 2023

2.4 Volet « Acteurs & Programmes »

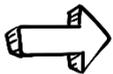
2.4.1 La CLE et la structure porteuse

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'organe politique décisionnel dans la définition des politiques locales de l'eau sur le périmètre.

A la demande des collectivités locales, l'élaboration du SAGE est portée aujourd'hui par l'EPTB Vienne, disposant d'une vision globale sur l'ensemble du bassin de la Vienne. Cela pourra faciliter la mise en place et la coordination des procédures de gestion sur l'ensemble du bassin.

L'identification du périmètre géographique du SAGE ne paraît pas évidente pour l'ensemble des acteurs. La CLE et le SAGE permettront de lancer une dynamique locale et de faciliter le partage des connaissances entre acteurs.

L'intérêt pour une gestion intégrée des ressources en eau a été relativement tardive sur le bassin de la Vienne Tourangelle, comparé aux autres bassins du périmètre de l'EPTB.



L'élaboration du SAGE permettra une meilleure cohérence et une harmonisation des politiques publiques et de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne Tourangelle, de favoriser la priorisation des problématiques, et d'initier une adaptation du territoire aux impacts du changement climatique.

2.4.2 La structuration des acteurs de l'eau

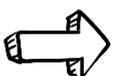
Une multitude d'acteurs intervient sur le périmètre, rendant parfois difficile la compréhension du rôle et des compétences de chacun. Il pourrait être intéressant de clarifier cela à l'échelle du SAGE.

En matière de petit cycle de l'eau, la structuration des compétences est jugée efficace. Des difficultés financières sont rencontrées par les petits syndicats d'eau potable en Indre-et-Loire. **Le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI d'ici 2026** est perçue, par une partie des acteurs locaux, comme une opportunité pour structurer davantage l'organisation de la compétence. Néanmoins, des craintes émergent localement, en particulier pour les territoires ruraux moins peuplés.

En matière de grand cycle de l'eau, les compétences des collectivités locales se sont considérablement structurées avec la GEMAPI (loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRe de 2015). Aujourd'hui, la compétence est exercée sur le territoire du SAGE par deux syndicats de rivières (Syndicat de rivière du Val de Vienne et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme). **Le territoire est couvert dans son entièreté par les contrats territoriaux**. Toutefois, un ensemble de freins complexifie leur action (moyens alloués faibles, lourdeurs administratives, etc.).

Les Contrats Territoriaux multithématiques :

CT « eau potable » - BAC du Chinonais (CC. Chinon Vienne et Loire) ; **CT « pollutions diffuses et milieux aquatiques »** sur les bassins de la Manse, du Ruau et du Réveillon (Syndicat de Rivière Val de Vienne) ; **CT « zones humides et milieux aquatiques »** sur les bassins de la Veude, du Mâble et de la Bourouse (Syndicat de Rivière Val de Vienne) ; **CT « pollutions diffuses, zones humides, milieux aquatiques, qualité et quantité »** sur les bassins du Négron, du Saint-Mexme, de la Vienne aval (syndicat du Négron et du Saint-Mexme).



Le SAGE se doit d'être complémentaire et structurant des contrats territoriaux.

Le renforcement des habitudes de travail entre acteurs et de collaboration entre collectivités pourrait se matérialiser à travers une « commission inter programme » à l'échelle du périmètre SAGE.

Un manque de clarté et de structuration de la compétence **gestion des eaux pluviales (GEPU)** est signalé malgré l'apparition d'initiatives intéressantes.

En matière de gestion de crise, plusieurs instances de concertation ont été créés. La DDT de la Vienne anime une cellule de vigilance multi-acteurs relative à l'état de la ressource en eau. Les acteurs locaux sont amenés à se réunir très régulièrement pour définir des restrictions des usages par anticipation. Sur un modèle similaire, le département Indre-et-Loire, a constitué un observatoire sécheresse. **Un enjeu d'harmonisation des ACS est identifié.**

2.4.3 Communication et sensibilisation

Un fort enjeu de communication et de sensibilisation se dégage. Le plan de communication du SAGE pourra permettre de davantage mutualiser et coordonner les informations. La constitution et l'animation de réseaux d'acteurs sur des thématiques jugées prioritaires pourra faciliter la communication sur le périmètre du SAGE.



Une plus-value naturelle du SAGE est liée à l'animation de la politique de l'eau sur le territoire et à l'amélioration et à la diffusion des connaissances auprès des acteurs locaux. Ces aspects facilitent l'appropriation des enjeux de gestion et favorisent l'implication des différents publics (élus, usagers, habitants, ...) en faveur de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

2.4.4 Carte de synthèse « gouvernance »

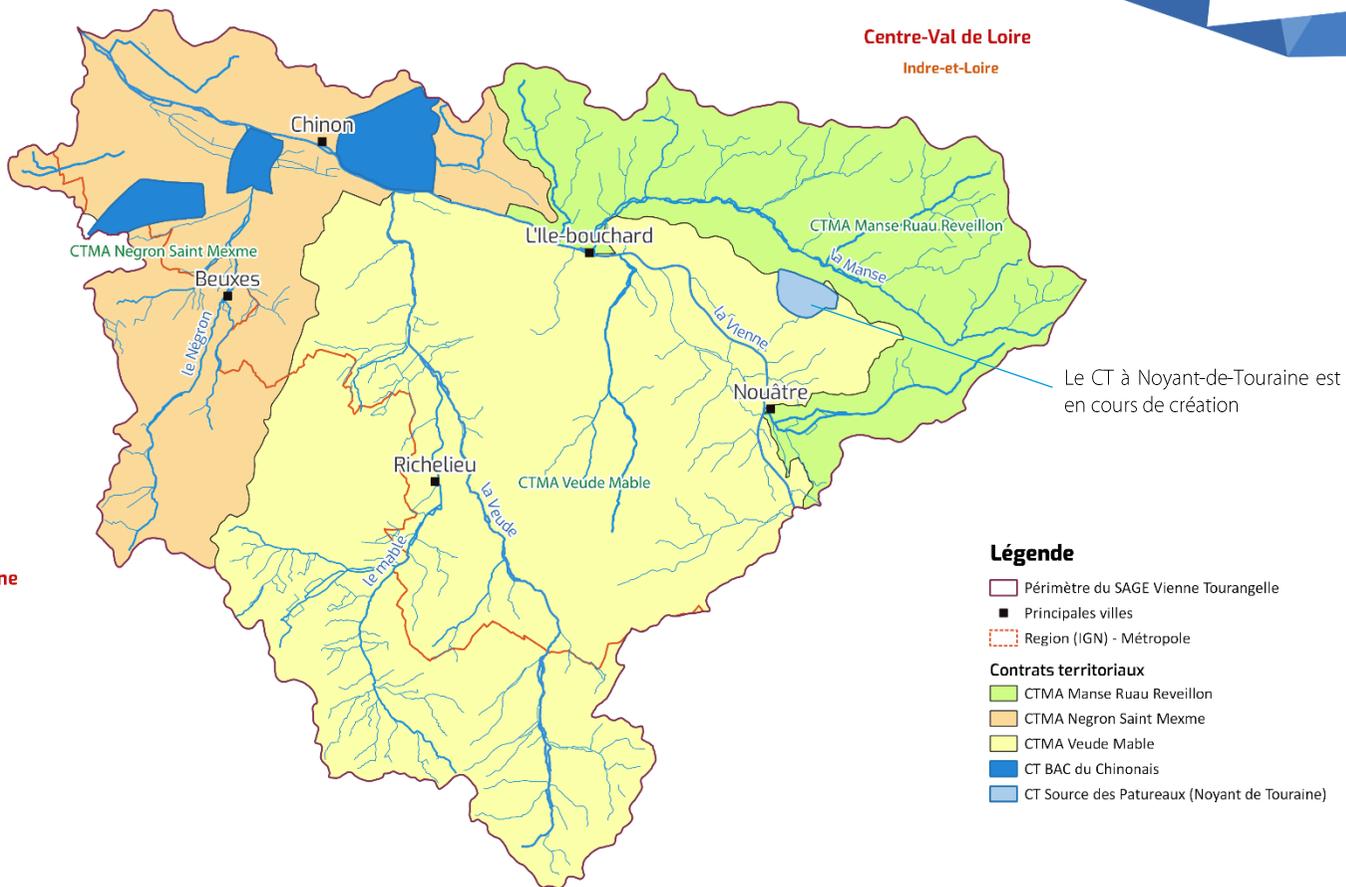
4 Carte de synthèse - Enjeux Gouvernance



Pays de la Loire
Maine-et-Loire

Centre-Val de Loire
Indre-et-Loire

Nouvelle-Aquitaine
Vienne



Légende

- Périmètre du SAGE Vienne Tourangelle
- Principales villes
- Region (IGN) - Métropole

Contrats territoriaux

- CTMA Manse Ruau Reveillon
- CTMA Negrin Saint Mexme
- CTMA Veude Mable
- CT BAC du Chinois
- CT Source des Patureaux (Noyant de Touraine)



0 2,5 5 km



**Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42**

www.eptb-vienne.fr